

COMPTE-RENDU

Préambule

Dans le cadre du centre de ressource des associations du Roumois mis en place par le Conseil de Développement, une soirée d'information s'est tenue dans les locaux du syndicat d'aménagement du Roumois à Bourgheroulde.

Cette soirée s'inscrit dans la démarche de pays, initiée par les élus du Roumois, qui vise notamment à favoriser et valoriser la vie associative du Roumois. L'organisation proprement dite de la rencontre résulte d'un partenariat du Pays avec la Fédération des Oeuvres Laïques de l'Eure (FOL27) et la caisse d'Epargne de Haute-Normandie.

La soirée est ouverte par M. Leseigneur, président du Conseil de Développement, qui accueille la quinzaine d'associations qui ont répondu à l'invitation. Un rappel est fait du dispositif :

- **permanences pour les associations chaque premier samedi du mois de 10h à 12h au SYDAR**
- **soirées thématiques d'information** (thèmes déjà traités : responsabilité des dirigeants d'association et chèques emplois associatifs)

M. Henras, de la FOL27, rappelle l'objet de son association : accompagner le développement des associations dans leurs projets.

Déroulement

La soirée débute par une intervention de Céline Pinson, chargée de la mission Europe au sein de la FOL27.

1. Les aides européennes

Ces aides sont de plusieurs types et peuvent intervenir dans des domaines aussi variés que la culture, la jeunesse, l'environnement, les jumelages de ville, ...

L'accent est porté sur :

- **le FEDER**, qui permet, en zone éligible (c'est le cas en grande partie pour le Roumois), d'obtenir des fonds sur des projets associatifs qui se rapportent aux objectifs du programme. Des thèmes variés peuvent être couverts par ce dispositif.
- **La sous-mesure 10B au titre du FSE** (fonds social européen), qui permet de financer les microprojets associatifs d'un montant plafonné à 23 000 €.
- **Le programme européen jeunesse**, présenté par M. Buquet, directeur du Point Jeune Europe. Ce programme permet d'organiser et financer des échanges de jeunes, le service volontaire européen, des initiatives jeunes.

Afin de compléter les informations données, diverses brochures sont remises aux participants :

- guide des subventions européennes pour les associations
- plaquette sur les microprojets associatifs

2. Recommandations

Les financements européens portent sur des projets clairement définis et non sur le fonctionnement des associations.

Les financements européens sont des « cofinancements », c'est-à-dire que d'autres partenariats sont à trouver au niveau local ou national.

Les financements européens sont inscrits dans une programmation pluriannuelle.

Il faut répondre à certains critères pour prétendre à ces financements : innovation / partenariat / effet levier sur le territoire / valeur européenne du projet.

Le Centre Ressources Europe de la FOL27 est à la disposition des associations pour les accompagner dans les différentes étapes de leurs projets : formalisation du contenu du projet / recherche des aides / remplir le dossier de candidature / ...

Les financements européens nécessitent une certaine rigueur dans le suivi administratif et financier de l'action.

Exemples

L'association de valorisation du patrimoine normand (AVPN au Moulin Amour à St Ouen de Pontcheuil) a bénéficié de fonds FEDER sur le projet de mise en place d'une zone humide aux abords du Moulin Amour suite à l'abattage de la peupleraie.

Ce projet, d'un montant de 73 000 €, a reçu 27 000 € de l'Europe. Des cofinancements proviennent de la Région, du Département et du SYDAR.

L'association solidarité emploi Roumois (SER à la Louveterie à Thuit-Hébert) a déposé un dossier dans le cadre de la sous-mesure 10B du FSE pour financer un projet de transports à la demande de publics en difficulté pour la recherche d'emploi ou de formation.

La prochaine réunion d'information pour les associations aura lieu le **mardi 14 juin** et portera sur la présentation concrète et précise de projets associatifs : comment présenter un projet, à quelles questions répondre, ...